

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 11/07/2017 - 09:02**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

---

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** MAIRIE D'AUBERVILLIERS

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Fourniture de véhicules pour la ville d'Aubervilliers pour l'année 2017

**Type de marché de fournitures :** Achat

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 34100000
- Objets complémentaires : 34144900

**Lieu d'exécution et de livraison :** Service Entretien du Patrimoine - Centre Technique Municipal, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers

**Code NUTS :** FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de véhicules pour la ville d'Aubervilliers pour l'année 2017. Les caractéristiques des véhicules concernés figurent à l'article 3 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P).
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prix sont unitaires et fermes. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base, d'une part, du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) et, d'autre part, des devis pour les fournitures hors bordereau.

Les fournitures feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

Lot n°1: Pas de mini maxi: 2 véhicules

Lot n°2: Pas de mini maxi: 3 véhicules

Lot n°3: Pas de mini maxi: 4 véhicules

Lot n°4: Pas de mini maxi: 1 véhicule

Le seuil maximum fixé à chaque lot ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Le présent accord-cadre est conclu pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2017.

**Prestations divisées en lots : oui**

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Concernant les lots 1 et 4 : financement sur les fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Concernant les lots 2 et 3 : financement pour partie sur les fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres) et pour partie par des subventions accordées par la Métropole du Grand Paris (Fonds d'Investissement Métropolitain) et le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) dans le cadre du Bonus écologique.

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement solidaire d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non**

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

• Critères de sélection des candidatures : Les modalités de sélection des candidatures figurent à l'article 8.1 du règlement de consultation (RC).

**Marché réservé : Non**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

• Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés

d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

• Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :

- Une liste des principales références concernant des fournitures similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années ;

- La liste des moyens humains et matériels dont le candidat dispose pour l'exécution des fournitures objet de l'accord-cadre.

\* Candidats soumissionnant pour la première fois à un marché public pour la ville d'aubervilliers (Cf. Article 4.1.1 du RC) ;

\* Candidats ayant déjà soumissionné à un marché public pour la ville d'aubervilliers(cf. Article 4.1.2 du RC).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

• Le prix, au vu des prix indiqués au Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) (60 %)

• La valeur technique, au vu de la note méthodologique décrite à l'article 4.2 du R.C (30 %)

• Le délai de garantie, au vu du délai indiqué par le candidat dans son A.E (10 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 09 août 2017 à 16 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DBMT 08-17

**Renseignements complémentaires :** Les offres devront contenir les éléments suivants (cf. détail à l'article 4.2 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E) ;

- Le Bordereau des Prix Unitaires (annexe à l'A.E);

- Une note méthodologique ;

- Un R.I.B.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier

- Une audition programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du R.C et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11 juillet 2017

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** M. SAINT-LOPEZ , Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques - Service Entretien du Patrimoine, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 06 19 07 22 45, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** M. Ahmed MATAICH , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 40, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Les offres seront présentées, au choix du candidat :  
-soit par voie électronique,  
-soit sous pli cacheté.

L'offre ne peut être déposée deux fois. Toute réponse cumulée sous forme papier et dématérialisée sera considérée comme irrecevable. Néanmoins, conformément à l'article 41-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une copie de sauvegarde peut-être remise en cas d'offre déposée sous forme dématérialisée. Cette sauvegarde doit être produite selon les modalités prévues par l'arrêté du 28 août 2006 pris en application des articles 40 à 42 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 quant à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et notamment porter la mention suivante «copie de sauvegarde».

Pour les dépôts sur support papier, l'enveloppe portera obligatoirement les mentions suivantes :  
« PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE DE VEHICULES POUR LA VILLE D'AUBERVILLIERS POUR L'ANNEE 2017 - LOT N°.....-NE PAS OUVRIR»

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 pour le dernier jour de la remise des offres) à la même adresse.

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite indiquées ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure. Ils seront renvoyés à leur auteur. Attention : le cachet de « La Poste » ne fait pas foi.

#### **Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

#### **Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidats, selon les modalités suivantes :

Les entreprises peuvent, de préférence et gratuitement, télécharger directement et complètement le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Autres modalités de demande du DCE au format papier :

- Par mail : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr)

- Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;

- Sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;

- Par télécopie au 01 48 39 51 85.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**Détails d'introduction des recours :** Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.  
Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.  
Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Véhicule léger 4/5 places essence  
C.P.V. - : Objet principal : 34100000  
• Objets complémentaires : 09132000  
Lot(s) 2 Véhicule léger 4/5 places électrique  
C.P.V. - : Objet principal : 34144900  
Lot(s) 3 Véhicule fourgonnette électrique (volume 2 à 3 m3)  
C.P.V. - : Objet principal : 34144900  
Lot(s) 4 Mini bus 9 places diesel  
C.P.V. - : Objet principal : 34100000  
• Objets complémentaires : 09134200

**DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3139226**

**SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Le Moniteur (Hebdomadaire Presse)** Publication intégrale

**Rubrique :** Services et Fournitures

**Département :** 93 - Seine-Saint-Denis

**DONNÉES DE FACTURATION**

**Libellé de la facture :**

MAIRIE D'AUBERVILLIERS  
MAIRIE D'AUBERVILLIERS 72 rue Henri Barbusse  
93308 - Aubervilliers cedex

**Adresse d'expédition :**

-